

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

26 JANVIER 2022: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 1^{ER} FÉVRIER 2022 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 janvier 2022- Intervention de Victor Lainé, chef de projet du dispositif Petites Villes de Demain – Assainissement collectif : assujettissement de la redevance lors des constructions neuves – Foire Saint-Luc : présentation du bilan de la foire 2021 – Projet culturel : « les zendurances » - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 1^{er} février à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la salle polyvalente de Gavray suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Étaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HEURTAUX Jean-Claude, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël et VASTEL Philippe.

Étaient absents excusés : M. BIDOT Jacky (procuration à M. LECOMTE Sébastien), Mme BERNARD Virginie, Mme HAMEL Coralie (procuration à M. DE PAËPE Philippe) et Mme MABIRE Caroline (procuration à M. HOUSTIN).

Était absent : M. LECAUDEY Denis

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour : Demandes de DETR : travaux de toiture du bâtiment de la Poste et de l'église de Sourdeval les Bois et Rénovation éclairage public à Sourdeval Les Bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 4 janvier 2022.

INTERVENTION DE VICTOR LAINÉ, CHEF DE PROJET DU DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Victor Lainé, chef de projet du dispositif Petites Villes de Demain.

M. Lainé rappelle au conseil les objectifs du dispositif de Petites Villes de Demain (PVD) qui permettent notamment de revitaliser les territoires et renforcer leurs fonctions de centralité.

Ce programme va permettre de définir un projet de revitalisation du territoire et un plan d'action pluriannuel

L'année 2022 va être consacrée à la préparation de l'**Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)**. Il s'agit d'une convention entre les partenaires PVD. Elle permet de planifier et rendre opérationnel le projet de revitalisation. Elle met à disposition de la collectivité des outils et des moyens.

Elle est constituée d'une synthèse du projet communal et de ses objectifs, d'un périmètre, du recensement des projets et actions prévues, d'un plan de financement, d'un calendrier et des modalités de gouvernance.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

M. Lainé a ensuite présenté aux élus un retour des ateliers qui se sont déroulés en décembre, à savoir les atouts et les faiblesses / les opportunités et les menaces majeurs de notre territoire. C'est ainsi que les thématiques principales du projet de revitalisation pourront porter sur la mobilité, le logement et le cadre de vie, les commerces, les équipements et les services.

L'étude prospective en cours enrichira également à la rédaction de l'ORT.

D20220201. ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ASSUJETTISSEMENT DE LA REDEVANCE EN CAS DE CONSTRUCTION NEUVE

Monsieur le Maire expose au conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, dans le cadre d'un chantier de construction, les services du Sdeau50 factureront l'abonnement et la consommation d'eau potable dès la pose et la mise en service du compteur. Les chantiers de construction n'étant pas raccordés au réseau public d'assainissement collectif, Monsieur le Maire propose une exonération de la redevance d'assainissement pendant le déroulement du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide d'autoriser l'exonération de la redevance assainissement y compris l'abonnement dans le cadre de constructions neuves pendant une durée de 1 an et dans la limite de 12 m3.

Ces dispositions seront applicables dès l'entrée en vigueur de cette délibération.

FOIRE SAINT-LUC : PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER 2021

Monsieur le Maire laisse la parole à M. HOUSTIN, vice-président de la commission Saint-Luc pour une présentation du bilan financier 2021.

Ce bilan se présente ainsi :

DEPENSES		
	2019	2021
Secours et sécurité	43 784.28 €	45 240.09 €
Organisation et Mise en forme du champ de foire	26 190.33 €	34 776.81 €
Communication et animations	25 436.24 €	24 808.22 €
Personnels	20 748.93 €	22 909.03 €
TOTAL	116 159.76 €	127 733.65 €

RECETTES		
	2019	2021
Exposants	55 246.10 €	46 666.60 €
Foires aux animaux	1 232.00 €	449.00 €
Parkings	15 360.00 €	18 001.00 €
Navettes	8 017.50 €	6 303.00 €
Toilettes	2 079.50 €	0.00 €
Boutique officielle	0.00 €	1 072.00 €
Partenaires	15 262.35 €	17 500.00 €
TOTAL	97 200.45 €	89 991.60 €

M. HOUSTIN profite de la présentation de ce bilan financier pour renouveler ses remerciements aux partenaires, élus, bénévoles, personnels et vacataires qui ont contribué à la réussite de cette édition.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

M. le Maire précise que la foire est une « vitrine » qui dépasse les frontières du département et chaque acteur institutionnel doit en être conscient ! C'est un évènement majeur de communication qui contribue au rayonnement du territoire, au soutien de l'activité économique et touristique.

PROJET CULTUREL : « Les Zendurances »

Monsieur le Maire laisse la parole à M. HOUSTIN, vice-président de la commission vie culturelle pour une présentation du projet culturel « les Zendurances »

C'est un projet qui se met en place sur le territoire de Coutances Mer et Bocage, il s'agit d'un dispositif biennal qui fournit aux communes partenaires une exposition itinérante pendant la période de juin à septembre.

L'engagement pour la commune est :

- Acquisition des supports
- Installation et désinstallation de cette expo photo.
- Création à minima d'une animation telle un vernissage

La commune s'engage également à travailler avec le milieu associatif local.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le principe d'adhésion à ce dispositif et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D20220202. RÉNOVATION TOITURE BÂTIMENT DE LA POSTE – DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux de rénovation de la toiture du bâtiment public abritant le bureau et le logement de la Poste de Gavray peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 20 %.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 34 505.60 € HT soit 37 956.16 € TTC.

Monsieur le Maire présente le plan de financement à savoir

Nature	Dépenses (HT)	Recettes
Montant des travaux	34 505.60 €	
DETR		6 901.00 €
Fonds propres		27 604.60 €
Total	34 505.60 €	34 505.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement
- S'engage à inscrire cette opération au budget primitif 2022
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

D20220203. RÉNOVATION TOITURE EGLISE DE SOURDEVAL LES BOIS – DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux de rénovation de la toiture (au niveau de clocher) de l'église de Sourdeval-les-Bois peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 20 %.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 5 508.73 € HT soit 6 610.48 € TTC.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Nature	Dépenses (HT)	Recettes
Montant des travaux	5 508.73 €	

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

DETR		1 102.00 €
Fonds propres		4 406.73 €
Total	5 508.73 €	5 508.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement
- S'engage à inscrire cette opération au budget primitif 2022
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

D20220204. RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SOURDEVAL LES BOIS.

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public au niveau de la commune déléguée de Sourdeval les Bois, « Remplacement de 14 bornes par 5 candélabres ».

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 17 100 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GAVRAY-sur-SIENNE s'élève à environ de 11 450.00 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « Remplacement de 14 bornes par 5 candélabres »,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 3^e trimestre de l'année 2022,
- Acceptent une participation de la commune de 11 450.00 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

D20220205. RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC A SOURDEVAL LES BOIS – DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux de rénovation de l'éclairage public au niveau du bourg de Sourdeval-les-Bois peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 30 %.

Il rappelle que ces travaux sont estimés à 17 100 € HT par les services du SDEM de la Manche, assurant maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Le reste à charge pour notre collectivité s'élève à 11 450 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Nature	Dépenses (HT)	Recettes
Participation au SDEM 50	11 450.00	
DETR		3 435.00 €
Fonds propres		8 015.00 €
Total	11 450.00 €	11 450.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

- Approuve le plan de financement
- S'engage à inscrire cette opération au budget primitif 2022
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Vœux** : M. le Maire rappelle que compte tenu du contexte sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser la cérémonie des vœux. C'est ainsi que cette année, les vœux ont été présentés sous 3 formes : une conférence de presse avec les maires délégués, une vidéo sur les réseaux sociaux et un envoi d'une carte de vœux aux partenaires
- **Personnel communal** : arrivée ce jour de Nathalie LECONTE au sein du service administratif (remplacement de Mme Belloeil au 1^{er} avril) et de Mathieu MOUCHEL au sein du service technique (remplacement de M. Gallot).
- **Aménagement des horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme** : il a été constaté par les services de l'EPIC que l'office de tourisme était très peu fréquenté à certaines périodes de l'année ; par conséquent à compter de ce jour et pendant la période hivernale (entre les vacances de la Toussaint et de Printemps), de nouveaux horaires d'ouverture seront appliqués pendant cette période soit une ouverture les mercredis et samedis matins. M. le Maire précise qu'il est en discussion avec l'EPIC, pour permettre aux touristes, mais également aux habitants du territoire d'accéder plus facilement au service. Une contre-proposition a été faite à l'EPIC en concertation avec l'association locale d'animation touristique. Par ailleurs, des travaux pourront être également envisagés afin de donner plus d'attractivité au bâtiment.
- **Campagne de vaccination sur la commune** : au total, 761 personnes ont été vaccinées dont 504 de Gavray-sur-Sienne. Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements à toutes les personnes qui se sont engagées pour la réussite de ces séances de vaccination.
- **Chantier Argent de Poche** : présentation du projet à la Presse le 2 février.

Prochain conseil : Mardi 1^{er} mars à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 1^{er} février 2022 contient cinq délibérations numérotées D20220201 à D20220205.

Le Maire :

